

DECISION DU PRESIDENT N°DP2025-01

Objet : CESSION DE GRE A GRE D'UN CHARIOT ELEVATEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 4 septembre 2020, donnant délégation de pouvoir au Président concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ayant une valeur nette comptable au 31 décembre de l'année en cours inférieure à 1 000 € HT ou dont le prix de cession est inférieur à 1 000€ HT.

Attendu que le Syndicat Mixte du Point Fort est propriétaire des biens suivants :

Inventaire n° 047 – CHARIOT ELEVATEUR

Marque : Fenwick

Modèle : H25 Diesel

Année : 1987

N° châssis : 351 702 0334 25

Date d'acquisition : 1994

Fournisseur : NORMANDIE SERVICE

Durée d'amortissement : 10 ans de 1995 à 2004

Valeur nette comptable au 31.12.2024 : 0.00 €

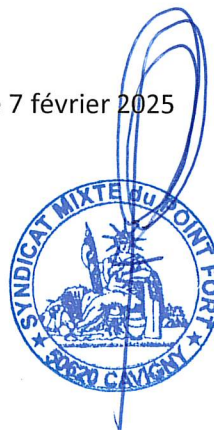
Le Président décide l'autorisation de vente de gré à gré du matériel désigné ci-dessus aux conditions ci-dessus :

Acquéreur : PICOT Julien Couverture – 7 lieu dit Rotz 50620 GRAIGNES LE MESNIL ANGOT

Montant : 1500 € HT soit 1800 € TTC

Fait à Cavigny, le 7 février 2025

Le Président,
Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Mis en ligne le : **10 FEV. 2025**